

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 37

Réunion du mardi 05 avril 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

HOUILLES – STADE MICHELINE OSTERMEYER – NNI 78 311 03 01

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'attestation administrative de capacité et la transmets à la F.F.F. pour suite à donner.

ATHIS MONS - STADE DE LA CITE DE L'AIR N°2 - NNI 91 027 03 02

Cette installation sportive est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 15/03/2022 suite à la mise en place d'un gazon synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 18/12/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 15/03/2022

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S., propose un classement en Niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 05/10/2022.

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre les tests in-situ pour émettre un classement final.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VOISINS LE BRETONNEUX - PARC DES SPORTS DU GRAND PRE N°1 - NNI 78 688 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 24/01/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.R.T.I.S., le 04/04/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/03/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal: 214 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/04/2024.

COURBEVOIE - STADE BERNARD ISAMBERT - NNI 92 026 02 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 30/03/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/03/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moven horizontal: 173 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/04/2024.

VAUCRESSON - STADE HARAS LUPIN N°1 - NNI 92 076 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E6 jusqu'au 26/01/2023

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/03/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 18/01/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moven horizontal: 162 Lux
- Rapport Emini/Emaxi: 0.60.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/04/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LOUVRES - STADE SYLVAIN BARISEEL - NNI 95 351 01 02

Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

4. DIVERS